



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

Date de convocation : 12/06/2019

Date d'affichage : 12/06/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6 + 2 pouvoirs

Votants : 8

Etaient présents : MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Dachez Dominique, Aince Béatrice, Thomas Jean-Claude, Elobbadi Karim,

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents excusés : Pelletier Joël (qui a remis pouvoir à Delattre Bernard), Beaugrand Michel (qui a remis pouvoir à Lagrenée Lucien), Poiret Candice, Brihier Nicolas

La séance est ouverte. M. Dachez Dominique est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 8 avril 2019 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

Communications du Maire

Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire auquel il assistera, aura lieu demain mardi 25 juin à 18H30 à la Salle communale de Méaulte. Il donne lecture de l'Ordre du Jour, très important puisque 29 points seront soumis au vote des délégués, dont l'approbation du compte de gestion 2018 et affectations du résultat, du vote du compte administratif, de décisions en matière de développement territorial, de travaux intercommunautaires, accords de subventions.

Cérémonies du 1^{er} Juillet :

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette journée en raison du nombre important des cérémonies commémoratives habituelles, à savoir :

En matinée :

- 07H00 : « Lochnager Crater » à La Boisselle
- 09H15 : « Cairn écossais » à Contalmaison
- 11H00 : « Mémorial Franco-britannique » de Thiepval
- 15H00 : « Ulster Tower » irlandaise de Thiepval
- 15H30 : « Mémorial terreneuvien » de Beaumont-Hamel
- 17H00 : « Cimetière allemand » de Fricourt

➤ 18H30 : « Mémorial français » à Albert.

S'il va de soi que les élus ne peuvent assister à toutes ces cérémonies, certaines d'entre elles feront l'objet d'un choix personnel de chacun en faveur d'une ou plusieurs de ces cérémonies. Il sera par conséquent difficile pour eux de répondre favorablement à d'éventuelles réunions annexes qui pourraient être prévues le 1^{er} juillet.

Dans le cadre du projet d'école, les communes conviées lors de la réunion de Monsieur le Sous-préfet du 1^{er} trimestre dernier, devaient délibérer afin de donner leurs avis et positionnement sur ce projet. A ce jour, 5 d'entr'elles ont émis un avis favorable et 6 sont en attente de délibération. Une seconde réunion devrait se tenir prochainement dans les locaux de la sous-préfecture.

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot : Marché de voirie à bons de commande : validation du devis de travaux route de Bazentin

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de travaux de voirie route de Bazentin suite au marché de voirie à bons de commandes de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de la société STAG pour un montant total de travaux de 29 875 € HT soit 35 850 € TTC auquel il convient d'ajouter 1 698.95 € HT soit 2 038.74 € TTC pour les frais de Maîtrise d'œuvre du Cabinet Verdi.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux de voirie route de Bazentin : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Somme

Dans le cadre des travaux à réaliser sur la totalité de la route de Bazentin (RD73), à savoir de Pozières (intersection RD929), jusqu'à Bazentin, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de les entreprendre conjointement avec les services du Conseil Départemental de la Somme qui va lui-même engager des travaux sur la portion « commune de Pozières » qui lui incombe. Il précise qu'il est nécessaire pour cela d'établir une convention préalable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec le Département de la Somme ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'un nom à une portion de voirie

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a nécessité d'attribuer un nom à la portion de voirie communale située sur la route départementale (RD73) en direction de la commune de Bazentin. Il s'agit en effet de faciliter la recherche par interrogations « GPS » d'automobilistes notamment qui, lors de leurs recherches par ce moyen, se retrouvent sur la commune de Contalmaison où existe officiellement une « Route de Bazentin », ce qui n'est pas le cas pour la commune de Pozières. Par conséquent, il propose à l'assemblée, après consultation des riverains

concernés, favorables à cette proposition, de donner à cette portion de voirie, le nom de Georges Butterworth. Cette portion de voirie, d'une longueur voisine des cent mètres, part de l'intersection RD 929 jusqu'aux panneaux d'entrée et de sortie de village, situés de part et d'autre de cette voie.

Les raisons du choix d'une « Rue George Butterworth » à Pozières :

Le 5 août 1916, le compositeur anglais [Georges Butterworth](#) est tué à l'ennemi, d'une balle dans la tête. Son corps n'a jamais été retrouvé, et son nom apparaît aujourd'hui sur les murs du [mémorial de Thiepval](#), situé à quelques kilomètres du lieu de sa mort. George Sainton Kaye Butterworth avait à peine 31 ans le jour de sa mort.

Lieu présumé de sa disparition :

Selon les archives officielles de la La Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (CWGC), le Lieutenant G. Butterworth a été tué au point 41 (carte d'Etat Major de l'époque), à environ 440 m du point d'intersection de la route de Bapaume (aujourd'hui RD 929) et de la RD 73 (direction de Bazentin) ; à 53° S/O de la Rte de Bapaume.

Le point de repérage 41 se situe près de la tranchée allemande OG2, près d'une tranchée de jonction (appelée ensuite « Tranchée Butterworth »). Son corps a été placé dans un trou d'obus mais n'a pas été retrouvé à l'issue de la bataille (bataille du moulin). 440 m depuis l'intersection des RD sus désignées, soit environ 300 m de l'entrée de Pozières où, à l'intersection de la voie communale menant à Martinpuich ; intersection où a été édifié le mémorial de George Butterworth.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux de maîtrise d'ouvrage et de voirie route de Bazentin :
Demande de subvention au Conseil départemental
au titre de la Politique d'Appui aux Territoires 2017-2020

Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de la somme pour les travaux à réaliser route de Bazentin ainsi que pour la Maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité le devis de la société STAG pour un montant H.T de 29 875 € soit 35 850 € TTC.

- Valide à l'unanimité le montant des frais de Maîtrise d'œuvre du cabinet VERDI pour un montant H.T de 1 698.95 € soit 2 038.74 € TTC.

Soit un total de 31 573.95 € HT soit 37 888.74 € TTC

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de la Politique d'Appui aux Territoires et établit le plan de financement suivant : Subvention du Conseil départemental : 9 472.18 € et Fonds propres : 28 416.56 € dont récupération T.V.A. : 6 215.27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Installation de radars pédagogiques : Demande de subvention au Conseil départemental au titre de la Politique d'Appui aux Territoires 2017-2020

Monsieur le Maire rappelle la décision d'installer des radars pédagogiques et les crédits inscrits au budget primitif 2019. Il rappelle également le montant de ces travaux qui s'élèvent à 5 383.50 € HT soit 6 460.20 € TTC et propose qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de la somme. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de la Politique d'Appui aux Territoires et établit le plan de financement suivant :

Subvention du Conseil départemental : 527.82 €

Etat au titre des amendes de polices 30 % du montant HT : 1 615.05 €

Fonds propres : 4 317.33 € dont récupération T.V.A. : 1 059.73 €

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions Diverses

Monsieur Karim Elobbadi rappelle sa demande d'installation d'une aire de jeux pour les enfants du village. Monsieur le Maire répond qu'il n'est actuellement pas possible de proposer ce type d'installation pour des raisons de sécurité mais signale que cela sera éventuellement possible lors de l'aménagement des équipements de la future école sur un terrain répondant aux normes de sécurité.

Monsieur Karim Elobbadi fait part du mécontentement des parents des élèves fréquentant la cantine de La Boisselle quant à la qualité des repas servis. Il demande à ce qu'une solution soit trouvée car les parents ne souhaitent pas voir perdurer cet état de fait à la rentrée prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire, DELATTRE B.	Le 1 ^{er} Adjoint LAGRENEE L.	Le 2 ^{ème} Adjoint PELLETIER J. Absent excusé (pouvoir à Bernard Delattre)	Le 3 ^{ème} Adjoint DACHEZ D.
M. THOMAS J-C.	M. ELOBBADI K. Absent excusé	Mme. AINCE B.	M. BEAUGRAND M Absent excusé (pouvoir à Lucien Lagrenée)
Mme. POIRET C. Absente excusée	M. BRIHIER N. Absent excusé		